

12^{ième} OPEN rapide Saint-Dizier - 9 rondes 2 x 15 minutes+3s

Dimanche 15 décembre 2019

Club Leo Lagrange – St Dizier

REGLEMENT INTERIEUR

Art 1 :

L'Echiquier Nord Haut Marnais organise le 12^e OPEN Rapide de St Dizier, le dimanche 15 décembre 2019 au Club Leo Lagrange de St Dizier.

Art 2 : Organisation générale

Appariements au système suisse intégral assistés par ordinateur (programme PAPI 3.3.6).

Les règles du jeu sont celles de la FIDE.

Seront appariés à la première ronde, tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et réglé leur droit d'inscription avant 9h45.

Passé cet horaire, les joueurs seront appariés pour la deuxième ronde.

Cadence : Le tournoi se jouera en 9 rondes. Chaque joueur disposera de 15 minutes +3s par coup pour jouer sa partie.

Art 3 : Horaires (début des rondes)

Ronde 1 : 10h00	Ronde 5 : 14h40
Ronde 2 : 10h40	Ronde 6 : 15h20
Ronde 3 : 11h20	Ronde 7 : 16h00
Ronde 4 : 12h00	Ronde 9 : 16h40
Ronde 5 : 14h00	cérémonie : début 17h30

Art 4 : Prix

Les droits d'inscription sont de 14 € pour les adultes et 7 € pour les jeunes (juniors inclus).

Le montant des prix sera affiché après la troisième ronde. Les prix seront établis en fonction des inscrits et ne sont pas cumulables.

Prix au général : 120 € au premier

75% minimum du montant des inscriptions seront redistribués en prix (monétaire ou non).

Un joueur primé qui ne serait pas présent à la cérémonie de clôture, perdrait ses droits envers son prix.

Art 5 : Départage

Pour le classement final, les départages employés sont dans l'ordre : **Buchhols, cumulatif, Performance.**

Art 6 : Organisation

Les joueurs seront appariés en fonction de leur classement rapide. Le tournoi étant homologué par la Fédération Française des Echecs et par la Ligue d'Echecs du Grand Est, la présentation de la licence A ou B est obligatoire.

Tout joueur non licencié peut prendre une licence auprès de l'arbitre.

Avant la partie, les joueurs vérifient leur couleur, la position de leurs pièces et leur pendule.

Après la partie :

- les 2 joueurs remettront les pièces sur leur échiquier.
- le gagnant ou le joueur avec les Blancs en cas de partie nulle donne le résultat à la table de contrôle (ou dans les emplacements prévus).

Art 7 : Informations diverses

- Il est interdit d'analyser les parties dans l'aire de jeu. L'aire de jeu est accessible au public.

- Eviter toutes discussions, attitudes, et lectures suspectes sanctionnables par des avertissements oraux, écrits...

- Interdiction de fumer dans les salles de tournoi.

- L'usage des téléphones portables et de tout autre appareil électronique est strictement interdit dans l'aire de jeu. Tout joueur dont le téléphone sonnera en cours de partie se verra infliger partie perdue par un arbitre.

Art 8 : Arbitrage et organisation

Responsable de l'organisation : Dominique VIARD

Arbitre principal : M Etienne Robert-Dehault

Arbitre assistant (jeunes) : aucun

Art 9 : Commission d'appel

En cas de litige, il est prévu un jury d'appel qui sera constitué de l'arbitre principal, de l'arbitre assistant, de l'organisateur, du plus fort Élo masculin et du plus fort Élo féminin.

Art 10 : Respect du règlement

Tous les participants s'engagent à respecter ce règlement intérieur. Une échelle de sanctions allant du simple avertissement à l'exclusion du tournoi est prévue dans les règlements de la Fédération Française des Echecs.

L'Arbitre Principal

L'Organisateur